

# AVIS DE SITUATION DECLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		PERSONNES REÇUES/HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS		
C	T	4					4,50

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1				Total
Salaires	5961				
Autres revenus salariaux	11530				
Total des salaires et assimilés (2)	17491				
Déduction 10% ou frais réels	- 1749				
Pensions alimentaires perçues	3600				
Abattement spécial de 10%	- 383				
Salaires, pensions, rentes nets	18959				18959
Revenu brut global					18959
Revenu imposable					18959
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)					0
Impôt sur le revenu net avant corrections					0
Impôt total avant crédits d'impôt				0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré			Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants	1605			1605	
Montant du crédit d'impôt calculé				-	803
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net				-	803
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE					803
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE					
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence (25)					18959
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019					
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 20/07/2018					
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					